Intervention de Luc Rousseau, Directeur général des entreprises

2 ème JNAI, le 2 juillet 2008

Monsieur le délégué général, Mesdames, Messieurs,

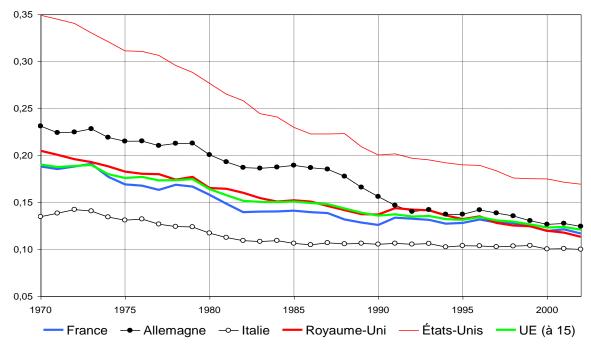
C'est avec plaisir que je réponds à votre invitation d'ouvrir cette seconde journée nationale, un an après la création de l'observatoire de l'immatériel, qui faisait suite au rapport de la commission sur l'économie de l'immatériel de décembre 2006, sur ce thème, dont ma direction générale a eu à assurer le suivi, et à un besoin évident, que je voudrais éclairer par quelques chiffres et quelques exemples, avant que vos travaux à tous ne viennent enrichir une journée dont la production, pour être immatérielle, n'en sera pas moins j'en suis sûr créatrice de richesses.

Sous la triple impulsion d'une économie portée par l'**innovation**, par les technologies **de l'information et de la connaissance**, et par la **tertiarisation** de l'économie, la part de l'investissement immatériel a crû régulièrement, pour dépasser celle de l'investissement matériel. Ainsi, dans la seule industrie manufacturière en France, l'investissement incorporel, R&D, publicité, formation, logiciel, est-il passé de 31 à 43 Mds€ en 8 ans, soit une croissance de 38% en valeur, là où les investissements corporels ne représentent que 24Mds€ en croissance de 3% sur la période. La part en France des investissements immatériels sur le total des investissements est ainsi de **64%**, contre 50% il n'y a pas une décennie, et tend ainsi à rejoindre celle des Etats-Unis, comme du reste d'autres grands pays développés. En Europe, on trouve une forte corrélation entre la croissance et l'intensité de l'économie de la connaissance l

D'autre part, alors même que le renchérissement des matières premières nous rappelle l'impérieuse nécessité d'une croissance sobre en ressources rares non renouvelables, l'investissement immatériel offre des perspectives intéressantes vers un nouveau modèle de croissance : ainsi l'intensité énergétique finale des principaux pays de l'OCDE a-t-elle décru régulièrement depuis le premier choc pétrolier, pour la France de 42%, de façon très

¹ Voir par exemple Jean Eric Aubert, « Intellectual Capital for communities », p 64-66; 2005, sous la direction d'Ahmed Bounfour.

convergente d'ailleurs avec les 15 premiers adhérents de l'UE. Simultanément, la



valeur créée à partir de la société de la connaissance, du logiciel, des droits de propriété intellectuelle, de la publicité, s'accroissait. Ce phénomène est général en Europe, même si l'on peut trouver des différences quant aux points d'application, tel pays développant davantage ses services financiers, tel autre son industrie et ses usages des technologies de l'information, un autre encore la R&D dans les biens d'équipement, d'autres encore leurs atouts touristiques, mais chacun usant simultanément, à divers degrés d'intensité, de toute la gamme. Les objectifs fixés par le conseil européen du 7 mars 2007 de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 doivent, si l'UE conserve des taux de croissance acceptables, amplifier cette tendance. De même, pour que le sommet de Copenhague fin 2009 sur la négociation mondiale portant sur ce sujet soit un succès, il faut que l'Europe et ses Etats membres se soient organisés à cette fin, et s'ils le sont, la tendance mondiale que je viens de décrire s'accentuera.

Que mesure-t-on, quelles sont nos forces et nos faiblesses ?

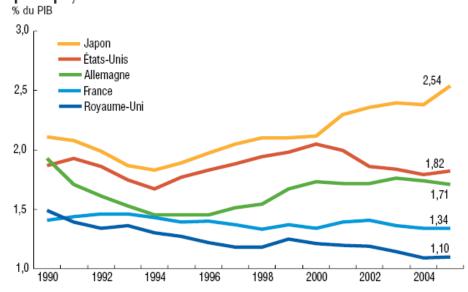
Les travaux de recherche montrent un certain consensus pour exprimer que face à cette montée de l'immatériel, les outils de mesure sont encore imparfaits. Qu'on en juge : dès 2005, le groupe de travail lancé par le Professeur Bounfour à la Banque Mondiale sur l'économie de l'immatériel (que nous aurons le plaisir d'entendre tout à l'heure), permettait au professeur Nakamura² de s'interroger sur l'économie des Etats-Unis : manque-t-il, faute de savoir le mesurer, un trilliard de dollars au PIB ? Selon ce qu'on prend en compte, les investissements immatériels de ce pays oscillent selon lui entre 700 et 1500 Mds\$ en 2000, période certes instable. Nous commençons tout juste à forger des outils statistiques meilleurs pour mesurer la productivité des services ; les travaux pour améliorer le manuel d'Oslo sur l'innovation témoignent d'évolutions constantes. La création l'an dernier de l'agence pour le patrimoine industriel de l'Etat entendait là aussi pallier une difficulté à mesurer des actifs qui n'étaient tout simplement parfois pas comptabilisés, et mes successeurs en donneront des exemples, à commencer par celui du capital culturel du musée du Louvre. Et dans la plupart des pays européens se développent des sources d'expertise et de mesure du capital intellectuel ou des investissements immatériels.

² Banque de réserve fédérale de Philadelphie

Néanmoins, nous disposons de données fiables sur quelques grandes composantes parmi les intrants, sur la R&D, les droits de propriété intellectuelle, la publicité, la formation, le logiciel, et de travaux plus partiels, mais également intéressants, sur le capital organisationnel, sur les compétences, sur le capital des systèmes d'information, sur celui constitué par les relations entre clients et fournisseurs ou partenaires technologiques, sur le capital des relations avec les actionnaires, et de façon plus générale sur le capital technologique, souvent résultante de nombre de ces composantes, enfin sur ce que les anglosaxons nomment le goodwill. Des travaux de recherche mentionnent aussi des mesures sur les processus (réseaux, outils d'évaluation sur les clusters, ce que les programmes de recherche de l'Union nomment l'intelligence ambiante), et sur les résultats (par exemple, le rythme de sortie de nouveaux produits ou services), ou sur les valorisations par le marché.

Sur la **R&D**, les objectifs de la stratégie de Lisbonne témoignaient d'une ambition européenne partagée vers la société de la connaissance. La stratégie, déjà remodelée et améliorée avec le rapport de M. Wim Kok et de Madame Idrac en 2005, est en cours de renouvellement, puisqu'il est désormais clair que tous les objectifs ne seront pas atteints à horizon 2010, et qu'il importe d'avoir des visions de long terme pour dégager les marges de manœuvre nécessaires. En France, cette stratégie s'est traduite par des réformes profondes, encore en cours, de l'enseignement supérieur et de la recherche (avec une croissance des ressources affectées quadruple de celle du budget général), et, s'agissant de la compétitivité, par une réaction aux mauvais chiffres auxquels nous faisions face en 2005, en particulier s'agissant de la R&D des entreprises :

Intensité de l'effort de recherche et développement des entreprises (DIRDE) dans les principaux pays de l'OCDE



L'initiative des **pôles de compétitivité** a permis, en l'espace de moins de 3 ans, d'accroître de près de 10% l'effort national de la DIRDE; elle permet aussi la mise en réseaux coopératifs de ressources diverses, sources d'innovation, et des liens plus intenses entre PME et grandes entreprises ou centres de compétences, et donc la densification de réseaux; elle vient d'être confortée par l'annonce du président de la République de poursuivre cette stratégie. A l'échelle de l'Union, on constate aussi le développement de nombreux pôles, ce qui fera l'objet de l'attention d'un prochain conseil compétitivité. Simultanément, la fiscalité sur la R&D a été allégée, ce qui importe notamment pour sa localisation par les groupes dans le contexte monétaire mondial que nous connaissons. L'apport des collectivités locales et

territoriales est également précieux; à l'échelle européenne, il varie dans des proportions considérables selon le caractère plus ou moins fédéral et déconcentré de ces pays, mais aussi, du degré d'implication historique de ces collectivités dans des problématiques d'innovation. A noter enfin, s'agissant de la R&D que si, pour prendre l'exemple français, 86% de la R&D des entreprises est manufacturière, nombre d'organismes financiers ne comptabilisent pas comme tels leurs efforts pour mettre de nouveaux services sur le marché, incluant parfois des capacités scientifiques élaborées – ce que montre la création du pôle de compétitivité sur l'innovation financière-. Au Royaume Uni, cette comptabilisation progresse. Ces chiffrages sur la R&D doivent donc être pris comme une approximation, pour certains pays, par défaut.

En amont, les **formations supérieures** sont bien entendu cruciales. Et l'on voit de nombreux pays y attacher leur attention, aiguillonnés par de multiples classements internationaux, qui conduisent en particulier à une concentration de moyens sur des universités d'excellence à forte visibilité internationale, portées par des initiatives en leur faveur en Allemagne, au Royaume Uni, en France, où le « plan campus » en est l'illustration, ou la création de Paristech, dont les quelques 125.000 alumni, désormais regroupés en une association depuis le début de l'année, représentent une masse critique légèrement supérieure à celle de leurs homologues de Stanford, du MIT ou de Cambridge, et dont l'évolution vers un plus grand nombre de doctorats va contribuer à dynamiser encore cet ensemble. Simultanément, des réformes sont en cours à la suite du rapport de Philippe Cahuc, pour améliorer l'efficacité de la formation tout au long de la vie, domaine dans lequel nous avons à progresser au regard des comparaisons européennes.

S'agissant des droits de propriété intellectuelle, nous avons entrepris des démarches tant auprès de nos partenaires du G7 pour créer une structure internationale permanente de lutte contre les contrefaçons et le piratage, qu'auprès de l'OCDE, et ces travaux ont considérablement progressé, comme d'ailleurs la saisie de contrefaçons, multipliée par 5 depuis le début de la décennie. Ceci permet de conforter nos points forts en matière de marques, notamment, mais aussi de brevets. Concernant la production de brevets et des autres droits de propriété intellectuelle, je laisserai Benoît Battistelli commenter les résultats et avancées pratiques faites pour améliorer la situation, en me bornant à rappeler que la France a 5,6% des brevets mondiaux, que la présidence française de l'Union espère faire avancer le sujet depuis longtemps sur la table du brevet européen, que l'Union dans son ensemble produit 40% des brevets mondiaux, en diminution relative en 5 ans de 3 points, dus pour l'essentiel à la très rapide émergence de brevets chinois depuis 2000, la stratégie en faveur de la propriété intellectuelle ayant été explicitement placée à un haut niveau de priorité par le président chinois dans son discours de politique générale d'octobre 2007. Qu'enfin, en termes de spécialisation, géographiquement l'Allemagne est le premier producteur avec 16% de part mondiale, et l'UE produit 54% des brevets mondiaux dans les machines, la mécanique et les transports, sans cependant qu'apparaisse à cette échelle une très forte spécialisation sectorielle par ailleurs.

S'agissant **du logiciel**, nos investissements sont passés de 1Mds€ à 1,3Mds€ en 6 ans. Pour importante que soit cette croissance, elle nous laisse derrière les pays les plus performants, tant en Europe (pays nordiques, notamment) que par rapport aux Etats-Unis, et cette relative faiblesse, qui concerne surtout les PME, mais aussi le montage de réseaux et de plateformes intégrées entre entreprises, conduisant au concept d'entreprise étendue, est une forte priorité. Ainsi par exemple dans l'aéronautique et l'automobile ces plateformes sont-elles en cours d'extension rapide. De même, la mutualisation de services entre petites entreprises de services est-elle, à terme, un outil important de leur prospérité comme de leur développement dans le cadre du marché intérieur des services, qu'ouvre à compter de 2009 la directive

services. En France, la réaffirmation récente de cette priorité gouvernementale traduit une prise de conscience de ce relatif sous-investissement dans les TIC, qui doit être comblé, de façon économe certes, mais dynamique. Le développement de pôles de compétitivité disposant d'une offre innovante sera pour cela un atout, mais aussi les moyens dévolus à l'accroissement de la demande. A l'échelle européenne, la prise de conscience existe. Les pays les plus intensifs dans la mise en œuvre étant, en moyenne, les pays nordiques.

La **publicité**, quant à elle, a crû plus vite encore en valeur que la R&D, passant de 13,6 à 19,5 Mds€ dans le seul secteur manufacturier en 8 ans. Mais surtout, elle fait face à une énorme mutation quant aux supports, et ce à l'échelle mondiale. La création de grandes plateformes permettant d'accéder au client final, notamment à partir de moteurs de recherche, est une révolution depuis 8 ans. Elle ne pourra que se poursuivre, avec l'accélération de l'e-commerce et de l'ubiquité : demain ce sont 2 milliards d'internautes dans le monde, 3 milliards de téléphones mobiles dotés de fonctionnalités avancées, qui seront les nouveaux supports. Nous disposons pour répondre à ce défi de compétences scientifiques et techniques remarquables, tant en France qu'au sein de l'Union, et d'opérateurs de taille mondiale. Mais force est aussi de constater que parmi les premières plateformes, cinq sont américaines, une chinoise. En revanche nous avons, y compris dans cette salle, des émergents particulièrement dynamiques, dont il faut espérer qu'ils relèveront le gant de la génération suivante.

S'agissant du **design**, près d'un tiers des entreprises européennes le considèrent comme un enjeu stratégique. Plusieurs pays mènent une politique ambitieuse en faveur du design et de la création, avec des moyens substantiels : 11 M€ par an pour le Design Council au Royaume-Uni, 1,7 M€ pour le Centre de design danois, par exemple. L'Italie, avec Turin, a une tradition forte en la matière ; la France, leader mondial des industries de luxe et de mode, a une tradition de création forte, et entend la conforter, avec l'inauguration de la Cité de la Mode et du Design, mais aussi par des actions de formation dans les écoles d'architecture, de génie industriel, d'arts appliqués, et bien sûr des écoles dédiées, ou encore par l'agence pour la promotion de la création industrielle.

Les évolutions qui précèdent montrent des entreprises dynamiques et qui se préparent, par l'évolution de la nature de leurs investissements, de leurs organisations, de leur déploiement européen et international, à la société de la connaissance. Quelques mots pour traduire également les avancées de l'Etat, depuis les quelques 68 recommandations de la commission pour l'immatériel, voici 18 mois : leurs auteurs estimaient en février que la moitié d'entre elles, au moins, étaient mises en œuvre. Le Comité de pilotage mis en place au sein du ministère de l'économie de l'industrie et de l'emploi (sous l'égide de la DGE, avec les concours de la DGTPE, la DGI et la DGCCRF) s'est réuni six fois et a été présidé à deux reprises par le ministre. Il a permis ou favorisé la mise en œuvre plusieurs actions concrètes :

Ont été décidées :

- la création d'une nouvelle agence du patrimoine immatériel de l'Etat (APIE) le 23 avril 2007,
- la mise en place de démarches auprès de nos partenaires du G7 pour créer une structure internationale permanente de lutte contre les contrefaçons et le piratage,
- une mission de concertation sur le prélèvement de l'impôt à la source,
- la désignation d'une mission de l'inspection générale des finances pour mettre à l'étude un label « conçu en France » ou « designed in France » adapté à l'économie de l'immatériel.

- une réflexion confiée au conseil national de la comptabilité (CNC) sur l'inscription des marques au bilan des entreprises,
- des expertises sur l'adaptation de la fiscalité à l'économie de l'immatériel.
- Un travail dans le domaine des fréquences a également été engagé et un décret relatif aux redevances d'utilisation des fréquences délivrées par l'ARCEP est sorti le 24 octobre 2007; au niveau mondial, un accord est intervenu à l'UIT en novembre 2007 pour une nouvelle répartition du spectre libérant des fréquences pour les téléphones portables et le haut débit. Par ailleurs un travail est en cours pour la mise en place d'une redevance "généralisée" auprès des ministères affectataires de fréquences grâce à des mécanismes de type "loyers budgétaires".
- La réaffectation des montants d'aides en faveur de l'innovation vers les entreprises moyennes a été décidée avec la fusion A2I OSEO, fusion effective au 1^{er} janvier 2008;
- La politique des pôles de compétitivité a été réaffirmée le 26 juin par le Président de la République, avec des moyens équivalents.
- Les principales banques ont annoncé le 29 octobre 2007 qu'elles rendraient désormais publiques des informations détaillées sur leurs encours de prêts aux PME, qui feront l'objet d'un suivi par le Ministère de l'Economie de l'Industrie et de l'Emploi.
- La Commission européenne, à la suite de démarches nombreuses, dont le rapport Stoléru, a lancé une consultation sur un Small Business Act européen, qui s'est achevée le 31 mars, et a donné lieu à une communication le 26 juin. Nous en traiterons lors du prochain conseil compétitivité de juillet.
- Le crédit d'impôt recherche a été sensiblement amplifié.
- Les Etats membres de l'Union se sont mis d'accord sur le principe d'une réforme visant à une taxation de la TVA dans le pays où le service est acheté et non plus là où le prestataire de service est implanté, ce qui limitera la concurrence fiscale déloyale. Toutefois, cette réforme n'interviendra qu'en 2015.
- L'ouverture des jeux en ligne en 2008 a été décidée
- Le protocole de Londres sur les brevets a été ratifié. Cela peut réduire le coût de dépôt d'un brevet de 25 à 30%.
- En novembre 2007, les offices de brevets américains, européens et japonais ont convenu d'un format commun pour les demandes de brevets. Ceci devrait représenter une économie de 75M€/an pour les entreprises.
- Le pôle de compétitivité mondial en faveur de la place financière de Paris a été créé en juillet 2007, et 20 premiers projets ont été labellisés, en avril, certains en cohérence dynamique avec les réformes sur les business angels et le capital risque. La concentration de moyens de recherche à un niveau d'excellence mondiale va s'y amplifier dès l'automne.
- La loi du 10 août 2007 sur les libertés et responsabilités des entreprises est entrée en vigueur ; un effort de 5Mds€ sur 5 ans est prévu. La CLCF recommande par ailleurs la création de 10 pôles d'excellence universitaire, avec un investissement privé et public de 10G€ sur 7 ans. La ministre de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche a annoncé le 6 février 2008 au conseil des ministres le lancement de 10 PUP, et confié à 8 personnalités le soin d'élaborer les priorités.
- La nomination de Christian Blanc permet de renforcer la capacité mondiale d'attraction de la France et de l'Europe en améliorant des pôles d'excellence universitaire, et l'environnement des pôles de compétitivité qui les jouxtent.

- le brevet communautaire est à l'agenda de la présidence française
- La loi du 5 mars 2007 relative à la modernisation audiovisuelle et à la télévision du futur prévoit une réaffectation des fréquences (dividende numérique) qui sera l'un des chantiers majeurs du nouveau secrétariat pour l'économie numérique.
- Un projet de loi relatif à la lutte contre la contrefaçon a été déposé le 10 octobre 2007, qui propose notamment de transférer certains contentieux aux tribunaux de grande instance, qui regrouperaient l'ensemble du contentieux relatif à la propriété intellectuelle. La création de juridictions spécialisées renforcerait le poids de la propriété intellectuelle, tout en répondant à la croissance constatée des contrefaçons, notamment en provenance d'Asie.
- La modification des dispositions statutaires et d'ordre public entravant, lorsque la personne le souhaite, la poursuite d'une activité professionnelle au-delà de limites d'âge actuelles ou pour le cumul emploi-retraite a fait l'objet d'une communication conjointe le 26 juin des ministres concernés.
- Le rapprochement du CSA et de l'ARCEP fait l'objet d'un rapport du Sénat et d'un rapport du CGTI au premier ministre. Ils plaident pour une solution qui n'est pas une fusion. La création du secrétariat d'Etat à l'économie numérique répond à cette question.
- La loi de modernisation de l'économie prévoit un accès amplifié des PME innovantes à la commande publique, qui fera de plus en plus appel à des investissements immatériels.
- Les évolutions de création de valeur dans les services, leur industrialisation par certains aspects, les synergies entre développement des TIC et leur propre compétitivité, sont en voie d'intégration par la création d'une direction générale des entreprises et des services, incluant également l'industrie touristique.

En résumé, une impulsion politique existe au niveau européen, par la stratégie de Lisbonne et ses évolutions, en faveur d'une économie de plus en plus immatérielle. Elle donne lieu à des initiatives communes, en R&D, dans les outils de mesure, dans la propriété intellectuelle, pour les TIC, pour les PME, et à de très nombreuses dispositions déconcentrées au niveau des Etats, des régions, et aussi des grandes métropoles, dont le rôle tend à croître. La France n'est pas en reste, apprend des exemples de ses voisins, constate qu'elle fait parfois des émules, et espère contribuer ainsi, tant pour les Français que les Européens, à la prospérité commune, comme au rôle que nos pays doivent avoir dans le monde.